

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 2023-16

DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 296 300 \$ ET UNE DÉPENSE DE 1 296 300 \$ POUR LA RECONSTRUCTION DES ENTRÉES DE SERVICE D'EAU POTABLE, SECTEUR 27^E, 28^E ET 29^E AVENUES À BEAUHARNOIS

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, que le conseil de la Ville de Beauharnois a adopté, à sa séance ordinaire du 12 septembre 2023, le **Règlement 2023-16 décrétant un emprunt de 1 296 300 \$ et une dépense de 1 296 300 \$ pour la reconstruction des entrées de service d'eau potable, secteur 27^e, 28^e et 29^e Avenues à Beauharnois;**

QUE le 29 septembre 2023, le Règlement 2023-16 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE ce Règlement est entré en vigueur le 29 septembre 2023 ;

QUE le Règlement peut être consulté au bureau de la Ville situé au 660, rue Ellice, Beauharnois, sur rendez-vous, durant les heures ordinaires de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, et le vendredi de 8 h à 12 h ou **en cliquant sur le lien au-dessus du présent avis.**

Donné à Beauharnois, ce 2 octobre 2023.



Sandra Boulanger, greffière par intérim